

Rapport d'activité 2017

Commission distribution

Patrick Pensivy (GRDF), président, Commission distribution

Cette commission permet de représenter les acteurs de la distribution du gaz des structures nationales et européennes qu'elles soient à vocation réglementaire (CSPRT, Observatoire DT/DICT, Comité de certification géo référencement, CNPG) ou de partage sur des sujets techniques (Marcogaz, Eurogas).

Sur le plan réglementaire la commission a veillé à ce que le décret sur la sécurité des ouvrages de transport et de distribution, paru en novembre, maintienne le statut des canalisations de distribution à hautes caractéristiques dans le cadre réglementaire de la distribution. De même, la finalisation de la refonte de l'arrêté relatif aux installations intérieures de gaz a nécessité une attention particulière sur ce même sujet mais aussi pour cadrer les limites de responsabilité des distributeurs et permettre l'introduction de nouvelles techniques d'alimentation en distribution.

Ces deux sujets arrivant à terme, celui relatif à la révision de l'arrêté prévention des dommages aux ouvrages ainsi que celui sur la gestion des enrobés amiantés vont devenir prioritaires en 2018.

Le rôle de l'AFG dans l'élaboration des textes réglementaires applicables à la distribution du gaz a fait l'objet d'un article de Gaz d'aujourd'hui.

La commission a suivi les travaux de Marcogaz et d'Eurogas et a contribué à la collecte des données relatives aux indicateurs de performance et aux accidents/incidents survenant sur les réseaux afin d'alimenter les statistiques techniques de Marcogaz.